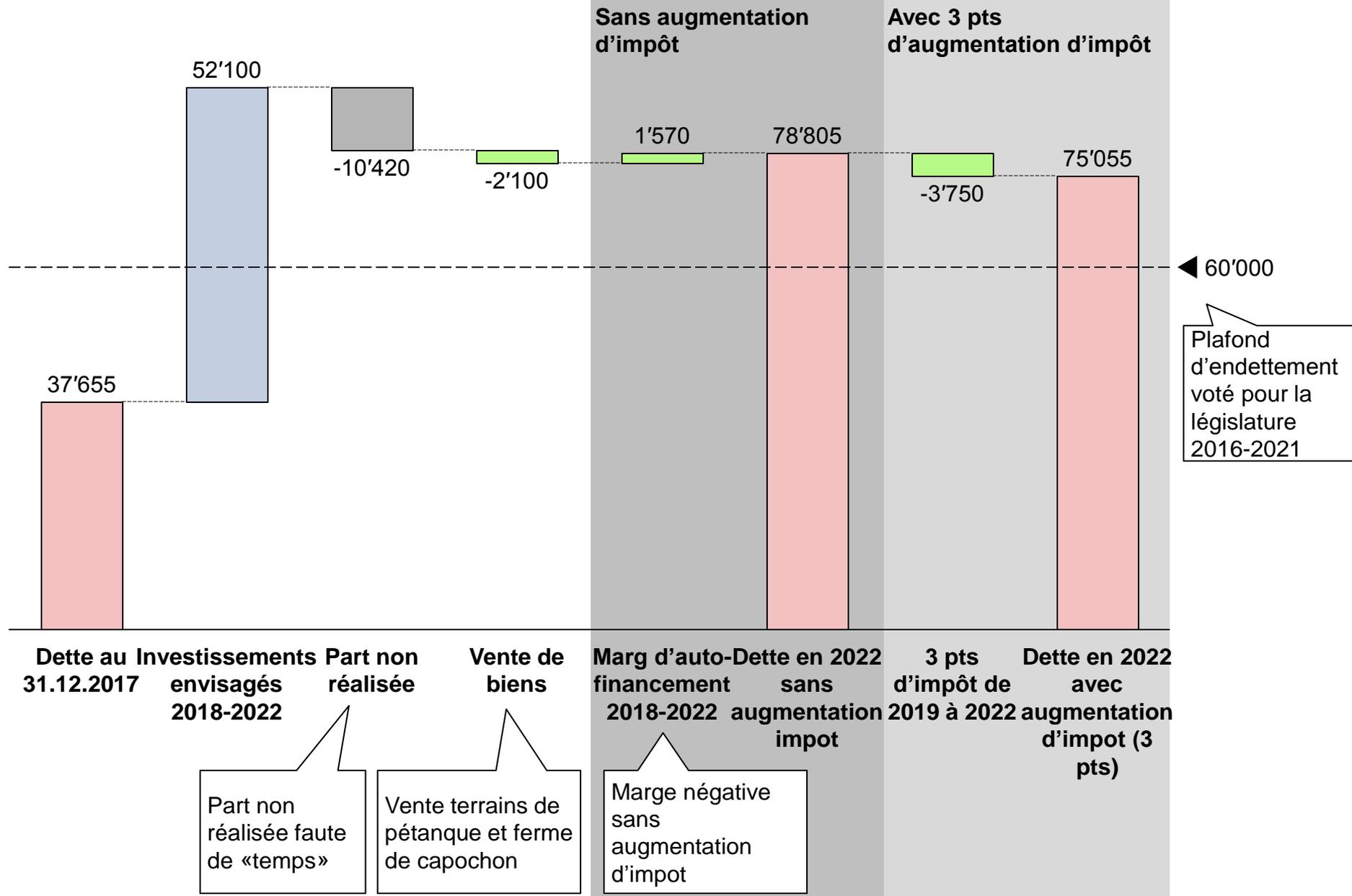


Planification financière présentée dans le préavis

En milliers de CHF



Principaux éléments d'incertitude/non pris en compte pouvant faire varier la projection financière de la dette

Impact RIE III et nouvelle péréquation financière

La mise en œuvre de la RIE III en 2019 et le nouveau calcul pour la péréquation financière impacteront les finances de la commune sans qu'il ne soit aujourd'hui possible de déterminer dans quelle mesure.

Revenus extraordinaires

Des revenus extraordinaires interviennent irrégulièrement et peuvent impacter positivement les résultats.

p.ex: impôt «extraordinaire» sur le revenu en 2014 et 2017, impôt sur les successions en 2013.

Mise à l'équilibre des comptes du dicastère déchet taxés

Le dicastère des déchets taxés devrait être à l'équilibre: actuellement celui-ci est déficitaire et impact négativement les résultats de la commune.

Investissements non planifiés

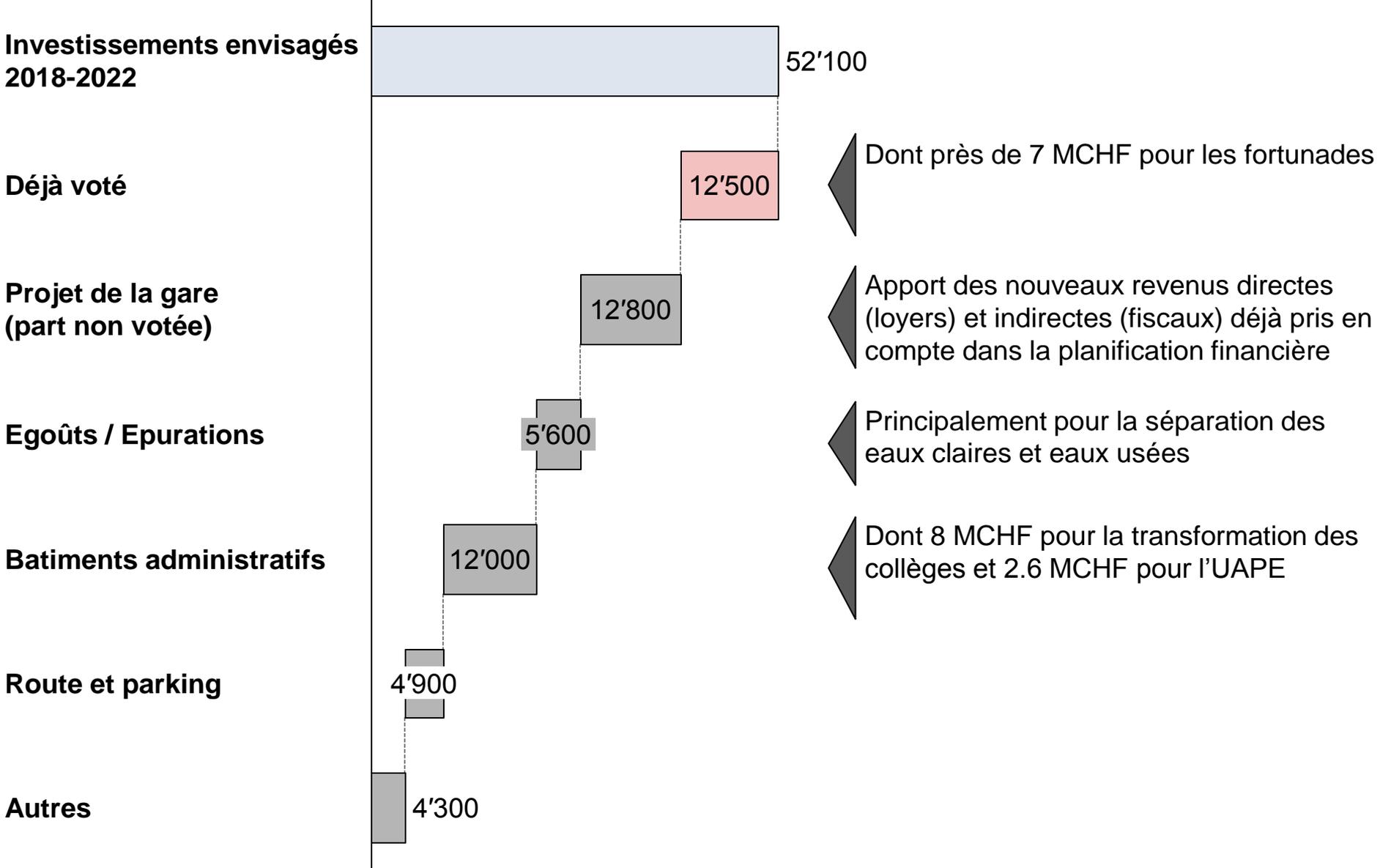
Des investissements non planifiés pourrait s'avérer nécessaires, notamment en lien avec des travaux d'entretiens / remise en état suite à des événements extraordinaires.

Désinvestissements

D'autres ventes de parcelles / biens communaux pourrait être envisagés en «désinvestissement» pour financer les nouveaux investissements (seul la vente des terrains de pétanque et de la ferme de capochon ont été pris en compte).

Investissements envisagés

En milliers de CHF



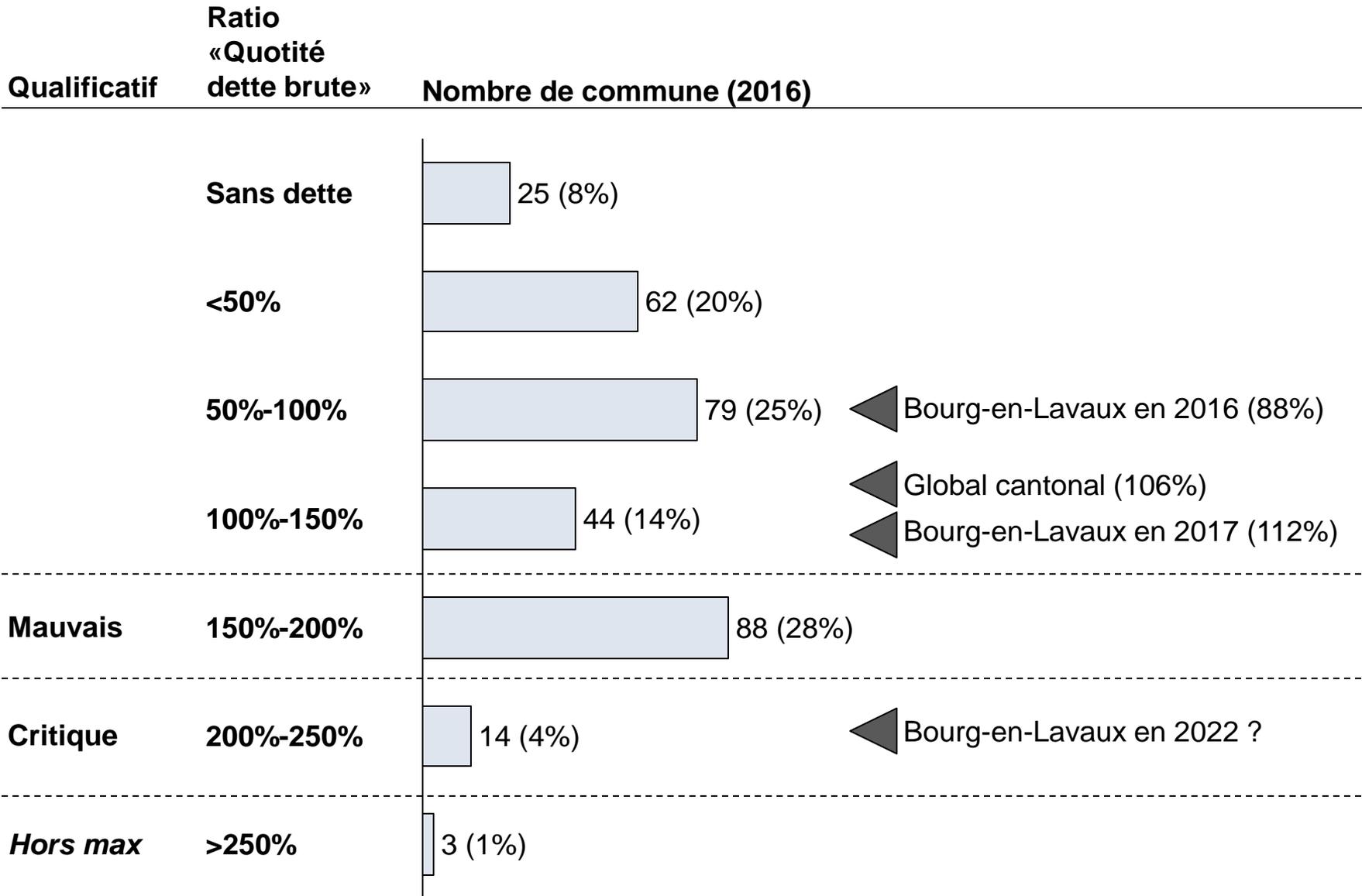
Situation d'endettement selon la planification financière

	Investissements selon planification financière sans augmentation d'impôt	Investissements selon planification financière avec 3 pts d'augmentation d'impôts en 2019	Investissements limités à 30 MCHF avec 6 pts d'augmentation d'impôts en 2019
Endettement	79 MCHF	75 MCHF	57 MCHF
Quotité de dette brute (max 250%)	217% (qualifié de critique)	201% (qualifié de critique)	158% (qualifié de mauvais)
Nombre d'année de marge d'auto-financement* (en principe <30 ans)	n/a: auto-investissement négatif en 2023	>100 ans	29 ans

Avec une dette de 76 MCHF, il faudrait en principe une marge d'auto-financement de 2.5 MCHF, soit environ 8 pts d'impôts de plus

*basé sur marge auto-inv. en 2023

Répartition des communes vaudoises par quotité de dette brute



Source: SCRIS